



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

**Session de fond de 2022  
(New York, 14 février-11 mars 2022)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-seizième session  
Supplément n° 19**





# **Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

**Session de fond de 2022  
(New York, 14 février-11 mars 2022)**



**Nations Unies • New York, 2022**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Questions d'organisation . . . . .	5
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	5
B. Élection du Bureau. . . . .	5
C. Ordre du jour . . . . .	5
D. Organisation des travaux . . . . .	6
E. Travaux du Comité. . . . .	6
III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier . . . . .	7
IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session . . . . .	8
Annexe	
Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix . . . . .	9

## Chapitre I

### Introduction

1. Dans sa résolution [75/281](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/75/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur ses travaux.

## Chapitre II

### Questions d'organisation

#### A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2022 du Comité a eu lieu au Siège du 14 février au 11 mars 2022. Le Comité a tenu à cette occasion quatre séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À la 270<sup>e</sup> séance (séance d'ouverture), le 14 février, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité a fait une déclaration. À la 271<sup>e</sup> séance, le 14 février également, le Président de l'Assemblée générale a pris la parole devant le Comité.

4. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré son secrétariat technique.

#### B. Élection du Bureau

5. À sa 270<sup>e</sup> séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

*Présidence :*

Tijjani Muhammad Bande (Nigéria)

*Vice-Présidence :*

Fabián Oddone (Argentine)

Richard Arbeiter (Canada)

Hamamoto Yukiya (Japon)

Mateusz Sakowicz (Pologne)

*Rapporteur :*

Abdullah Ibrahim Abdelhamid Alsayed Attelb (Égypte)

#### C. Ordre du jour

6. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire (A/AC.121/2022/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2022/L.2) ainsi que, à titre exceptionnel, les modalités du débat général de sa session de fond de 2022, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

#### D. Organisation des travaux

8. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Richard Arbeiter (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

9. La composition du Comité à sa session de fond de 2022 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2022/INF/2 et A/AC.121/2022/INF/4.

#### E. Travaux du Comité

10. De sa 270<sup>e</sup> à sa 272<sup>e</sup> séance, les 14 et 15 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Brésil (également au nom de l'Argentine, du Mexique et de l'Uruguay), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Djibouti (au nom du groupe des ambassadeurs francophones), Union européenne (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Ukraine), Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Jordanie, Indonésie, République dominicaine, Égypte, Pakistan, Mexique, Argentine, États-Unis d'Amérique, Viet Nam, Cuba, Norvège, Côte d'Ivoire, Chine, Venezuela (République bolivarienne du), Israël, Équateur, Inde, Guatemala, Thaïlande, Philippines, Éthiopie, Bangladesh, Sénégal, République de Moldova, Kenya, Turquie, Pérou, Uruguay, Costa Rica, Jamaïque, Fidji, Bhoutan, Népal, République de Corée, El Salvador, Tunisie, Japon, Suisse, Fédération de Russie, Érythrée, Irlande, Timor-Leste, Nigéria, Sierra Leone, Haïti, Liban, Rwanda, Iran (République islamique d'), Ukraine et Guinée.

11. Des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie et l'observateur de l'Union africaine.

12. Le 18 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui ont également participé à un dialogue interactif avec les délégations. Le Groupe de travail a également entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, et participé à un débat interactif avec lui.

13. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 22 février au 11 mars pour examiner les projets de recommandation du Comité.

---

## Chapitre III

### Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier

14. À sa 273<sup>e</sup> séance, le 11 mars, le Comité spécial a reconnu qu'il n'y avait pas d'accord sur les projets de recommandations du Groupe de travail plénier.

## **Chapitre IV**

### **Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session**

15. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur du Comité.

## Annexe

### Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est actuellement composé des 157 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs suivants étaient représentés : Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte.

